

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 JUILLET 2025

Date de convocation : L'an deux mil vingt-cinq, le lundi sept juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de
30 juin 2025

Nombre de Conseillers Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : 15 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel,
Présents : 10 ARNOULT Dominique, MARIE Olivier, CARROUÉE Henri, d'HÉROUVILLE Yolande,
Votants : 14 PONSIGNON Eric, DEREAU-FRAUDET Adeline, CUISINIER Quentin, MORDELET Jonathan, Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : Mesdames et Messieurs NOËL Samuel, pouvoir à M. PONSIGNON, BOUREY Anne, pouvoir à M. COLAS, PACAUD Anne-Christine, pouvoir à Mme DEREAU-FRAUDET, DAVID Patrick, pouvoir à M. CUISINIER.
Etait absente : Madame QUELIN Sophie.
Secrétaire de séance : Monsieur CARROUÉE Henri.

La séance est ouverte à 18 h 00.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2024 RPQS

Monsieur le Maire ouvre le sujet et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Synthèse Eau 31/12/2024 (chiffres clés)

496 habitants desservis (stable)

295 abonnés (factures)

Consommation moyenne par abonné : 66.80 m3/2024 (70.50 m3 en 2023)

Prélèvement de 25 310 m3, contre 27 865 (2023), 28 011 m3 (2022) et 26 669 m3 (2021) : légère baisse

Volume vendu 19.710 m3 en 2024, contre 20.941 (2023), 22.407 m3 (2022) : baisse de 6.3 %

Prix de l'eau au 1/1/2024 (inchangé) : 1.49 €/m3, soit 178,79 € pour 120 m3 dont 31,79 € de taxes

Performance qualité : 100 %

Connaissance patrimoniale du réseau : 100 %

Rendement du réseau 85.7 %, contre 82.4 % en 2023 et 87.1 % en 2022

Volume vendu/volume mis en distribution 77.9 %, 75.2 % en 2023 et 80.0 % en 2022

Une année pluvieuse mais chaude, avec un volume non compté stable (rappel objectif national de rendement : 85 %)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal,

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'ASSAINISSEMENT 2024 RPQS

Monsieur le Maire ouvre le sujet et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Synthèse Assainissement (chiffres clés 2024)

439 habitants desservis

273 abonnés au 31/12/2024

Volume vendu 18.100 m3, contre 18.363 m3 en 2023 et 20.445 m3 en 2022

Prix de l'eau rejetée : 1.81 €/m3 soit 217,20 € pour 120 m3 dont 19.2 € de taxes ; mais prévoir 1.93 €/m3 en 2025 (augmentation des taxes environnementales)

Une station d'épuration (lagunage) conforme ; capacité nominale 450 EH (à préserver)

Travaux d'entretien réguliers de l'environnement lagunaire nécessaires pour assurer la pérennité.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du public d'assainissement collectif,
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

LOCATION DE L'ÉTANG COMMUNAL SIS EN AVAL DE L'ÉTANG DIT DU « GUÉ DE LA REUCHE »

Le Conseil Municipal décide la location pour un an des parcelles cadastrées section AD, n° 283, 290, 328 et 329 voisines de la parcelle cadastrée section AD, n° 178 correspondant à l'étang en aval de l'étang dit du « Gué de la Reuche » pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026, moyennant un loyer annuel de cinq cents euros payable le 1^{er} septembre 2025, pour y exercer les activités de pêche et de chasse.

SITUATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

La création de l'APC date du 1^{er} avril 2009, par signature d'une Convention qui se termine le 31/3/2027.
L'activité de 2024 a été de 700 interventions pour 1000 opérations, soit près de 3 visites par matinée d'ouverture.
La distribution d'argent (Banque Postale) est aussi en nette réduction (2 à 3 habitués du village), aussi, la Direction de la Poste a-t-elle décidé de limiter les dépôts d'argent dans les 'petits sites' et, pour Isdes, cela signifie qu'il n'y a plus, depuis le mois de Mai, de possibilité de retrait d'argent à l'APC.
Le Conseil est invité à réfléchir aux évolutions d'avenir concernant ce service.

BOUYGUES TELECOM : RECHERCHE D'ESPACE POUR PYLÔNE

La Société Bouygues souhaite implanter un pylône de diffusion 4G-5G sur le territoire de la Commune et propose une carte des possibilités (besoin 40 à 60m² au sol).
Une discussion s'engage pour voir où ce pylône pourrait être implanté (de préférence sur un terrain communal mais pas nécessairement).

BIENS DURABLES DE MOINS DE 500 € EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement que s'ils figurent dans une nomenclature définie par la circulaire du 26 février 2002.

Cette nomenclature fixe les biens meubles constituant des immobilisations par nature.

Cette liste est présentée par rubrique dont le contenu peut être complété chaque année par l'assemblée délibérante de la collectivité sous réserve que les biens revêtent un caractère de durabilité. Cette liste doit faire l'objet d'une délibération annuelle qui peut être complétée en cours d'année par délibération expresse.

Mr le Maire propose donc de compléter la nomenclature par les biens suivants pour permettre leur imputation en section d'investissement pour l'année 2025 :

- Mobilier urbain : jardinières, panneaux d'affichage
- Mobilier général : table, chaise, éléments de bibliothèque
- Matériel informatique ; périphériques (disque dur, écran vidéo, pièces détachées), téléphones
- Matériel électriques : minuteries, détecteurs de présence
- Voirie et réseau divers ; panneaux de signalisation
- Petit matériel technique et administratif ; perceuse, ponceuse, micro-ondes, matériel d'entretien de Salle des fêtes et ERP communaux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour compléter la nomenclature des biens meubles constituant des immobilisations par nature, comme proposé.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS : RÉHABILITATION TOITURE ÉGLISE

Dans le cadre de notre obligation de réhabilitation du patrimoine communal, nous avons engagé une rénovation 'décennale' du toit de l'Eglise (la dernière opération datant de 2015). Cette opération qui a constitué à nettoyer les 365 m² de toiture et à remplacer plus de 150 tuiles, a été effectuée avant l'été par la Société OXYTOIT, équipée du matériel adéquat de grande hauteur.

La facture s'est élevée à 5.611.80 € HT (6.734,16 € TTC)

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à demander une aide du Fonds de Concours de la Communauté de Communes du Val de Sully pour 50% du montant de la facture HT, soit 2.806 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser le maire à demander une aide du Fonds de Concours, comme proposé.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2025/2026

Pour une plus grande flexibilité et disponibilité, ainsi qu'un plus grand nombre de choix de personnes capables d'assurer la Garderie, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 12 mai 2025 qui prévoit un seul poste de Garderie et de prévoir la possibilité de créer deux postes séparés, un poste du matin et un poste du soir, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 juillet 2026.

Après échanges, les 14 votes exprimés, donnent un résultat de 7 POUR et 7 CONTRE. Le Maire ayant voté POUR, la proposition est retenue.

INFORMATIONS DIVERSES

- La Fibre a été installée à la Mairie avec un abonnement Orange (elle permet à l'Ecole de profiter du même abonnement) ainsi qu'à la Salle Numérique/Bibliothèque accessible aux habitants.
- Une vidéo Protection a été installée sur la Zone de Tri (Route de Souvigny) dans le but d'éviter au maximum les « déchets sauvages » et les vols sur les véhicules en stationnement sur la zone.
- Une évolution du regroupement scolaire est à l'étude (impact attendu pour la rentrée 2026).

La séance est levée à 20 h 00.

Pour extrait,

Le Maire,



C. COLAS.